N° 2023/011/005

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Lionel **ARPIN**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Joël **ARPIN** (pouvoir à Christel **MAILHÉ**), Corentin **BOUCHER** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**), Romain **BOUVET** (pouvoir à Mathieu **LECLERCQ**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Lionel **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY**, Frédéric **LIMBARINU**.

Secrétaire de séance : Marie-Claude **SORREL**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 11 - Votants : 15
Date de la convocation : le 14 décembre 2023.
Date de publication : 28 décembre 2023 au 28 février 2024

****

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2024

Madame Christel MAILHÉ, Première Adjointe, rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 Décembre 2012 - article 37 (VD) :
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrite au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avec le vote du budget.
En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231220-2023-011-005-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif Eau et assainissement 2023 : 1 380 000 €uros
(hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts, RAR reports excédents/déficits 2023 et opérations d'ordre).
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 345 000 €uros, soit 25% de 1 380 000 €uros.
Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération	Montant
100	29 249,365 €
130	12 600 €
132	12 535 €
147	48 240 €
149	1 770 €
200	10 462,85 €
208	34 209, 745 €
210	1 669,625 €
211	24 174,255 €
212	87 941,45 €
214	1 669, 625 €
217	11 890,585 €
313	68 587,50 €
TOTAL	**345 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ➔ **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Eau et Assainissement 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023
- ➔ **De procéder** à l'inscription des crédits correspondants au budget primitif Eau et Assainissement 2024 lors de son adoption.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Marie-Claude SORREL

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231220-2023-011-005-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023